



ASSEMBLEE GENERALE



L'assemblée générale du Comité Départemental de Tir du Loir et Cher aura lieu le :

Samedi 16 Septembre 2017

à 15h30

A la salle des fêtes de St Martin des Bois

ORDRE DU JOUR :

- ◆ Rapport moral du Président
- ◆ Adoption de la dernière Assemblée Générale
- ◆ Cooptation nouveaux membres
- ◆ Rapport d'activités (Game Fair, UGSEL, Jeux Sportifs...)
- ◆ Bilan des championnats
- ◆ Bilan financier
- ◆ Tarifs départementaux et cotisations
- ◆ Prévision d'achats
- ◆ Gestion Sportive
- ◆ ETD (équipe technique départementale)
- ◆ Règlement intérieur
- ◆ Date et lieu de l'A.G. 2018 et remise des récompenses
- ◆ Questions diverses *(elles devront être reçues par écrit chez M. Aubault avant le 07/09)*
- ◆ Remise des récompenses 2017 (vers 17h15/17h30)

Un repas est prévu à la suite de la remise des récompenses

(Réservation obligatoire : contacter Serge Renaudin)

Cette invitation doit être affichée dans tous les clubs et tous les licenciés seront les bienvenus.

RAPPEL

Président : M. AUBAULT Jean-Michel 65bis rue du moulin 41000 Villebarou

Trésorier : M. GUERY Bruno 285A rue de la Gombaudière 41250 Mont Près Chambord

Secrétaire : Mme GERMONPREZ Estelle Courtozé 41100 Azé

Repas du 16 septembre 2017

19h30

LE BISTROT 2 rue du docteur Schweitzer à Montoire (parking presque en face du restaurant)

Apéritif

Moelleux de poisson, sauce crustacé et petit légumes

Mijoté de joue de porc façon bourguignonne

Gratin dauphinois et flan de carottes

Fromage au plateau

Crèmeux chocolat-framboise

Café – vin

Paiement : Chèque à l'ordre : « Le bistrot de Montoire »

Prix par personne : 20 €

Enfant -12 ans (poussin, benjamin) : 7.50 €

(entrée variée, plat genre steak haché frites ou nuggets, un dessert et un verre de 25cl de boisson)

Réservation obligatoire avant le vendredi 8 septembre 2017

auprès de:

Serge RENAUDIN, 1 rue Francisque Allouard 41800 MONTOIRE

Serge.renaudin@sfr.fr

CANDIDATURE

Comme le stipule l'article 10 de nos statuts, le comité directeur est administré par 24 membres qui sont élus au scrutin secret par l'assemblée générale pour une durée de 4 ans. Sont éligibles, les personnes majeures jouissant de leurs droits civiques et licenciées à la Fédération Française de Tir. La totalité des 24 membres n'étant pas atteinte. Les personnes intéressées peuvent dès à présent candidater en retournant le coupon ci-dessous avant le 1^{ER} septembre 2017. Pour information il y a en moyenne 2 à 3 réunions organisées dans l'année en plus de l'assemblée générale.

CANDIDATURE au COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR

A renvoyer à Jean-Michel AUBAULT avant le 1^{er} septembre 2017



Club :

N° Licence :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date et lieu de naissance :

Profession :

Nationalité :

Courriel :

TOUTE FICHE INCOMPLETE SERA CONSIDEREE COMME NULLE